

À L'URNE **PAR CORRESPONDANCE**



EN RÉSUMÉ

- La direction vous a adressé un ou plusieurs kits de vote :
 - 1- soit pour un vote à l'urne
 - 2- soit pour un vote par correspondance
- Pour un vote à l'urne, n'oubliez pas la date du 4 décembre ni votre kit de vote
- Pour un vote par correspondance, votez suffisamment tôt pour que vos bulletins soient reçus avant le 4 décembre

LE 4 DÉCEMBRE

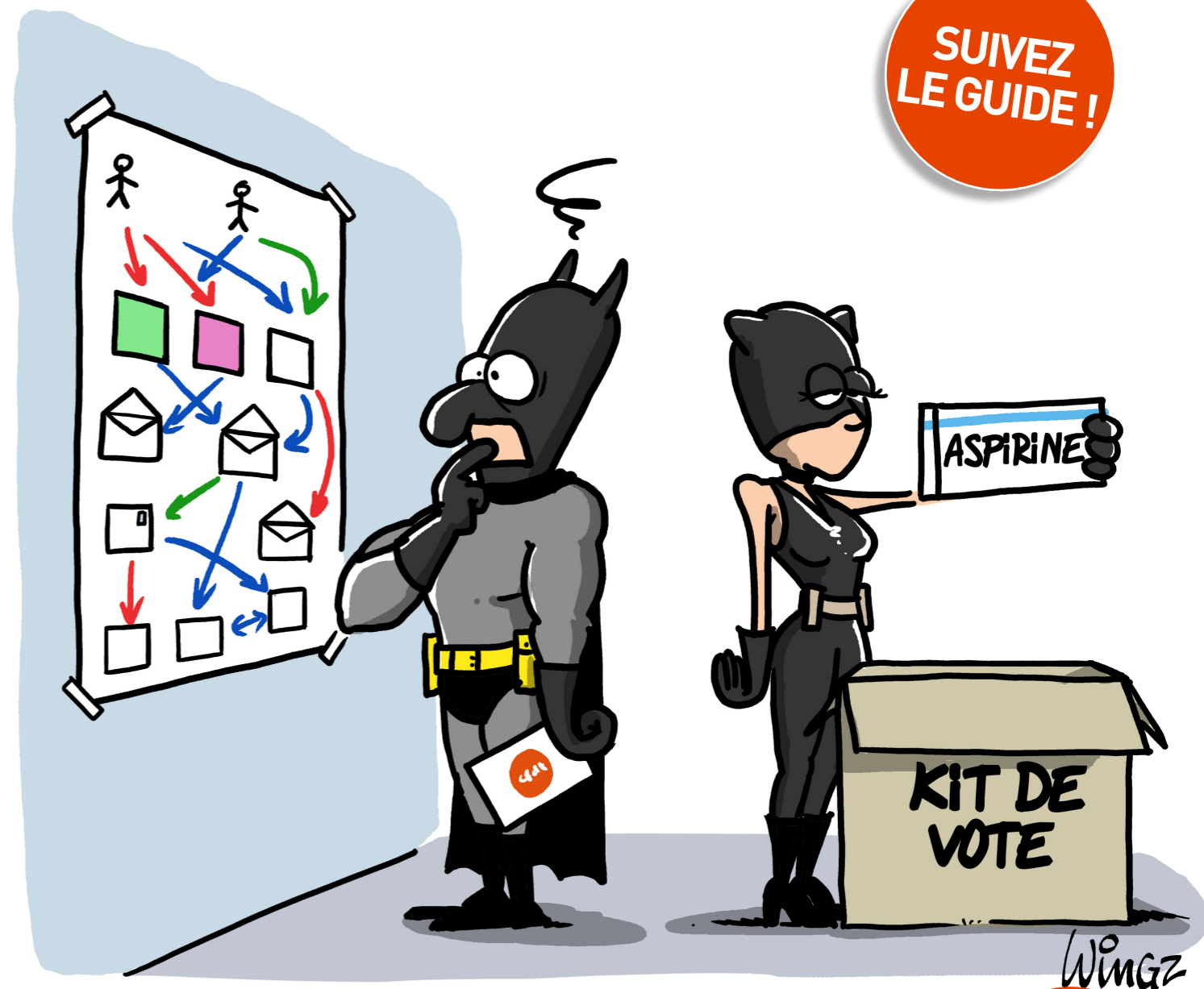
VOTEZ CFDT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

4 DÉCEMBRE 2014

COMMENT VOTER ?!

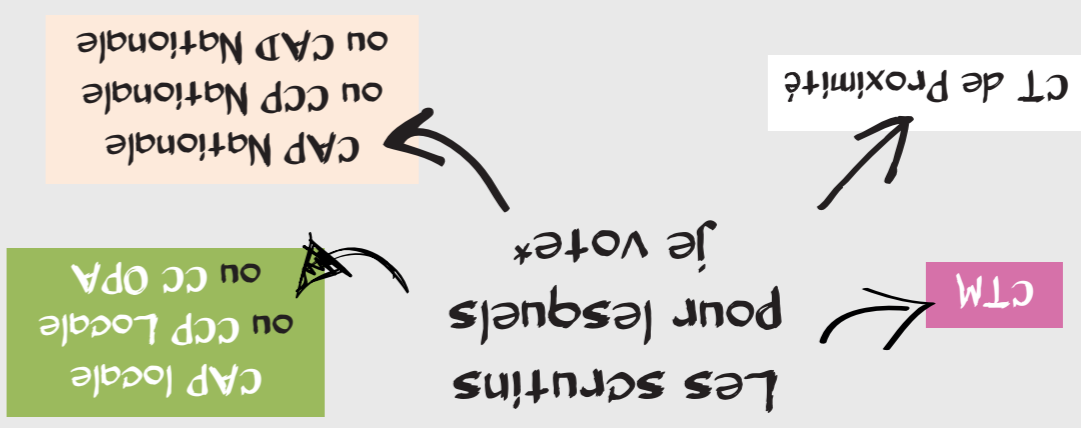
SUIVEZ LE GUIDE!



www.cfdt-ufetam.org

Cfdt:

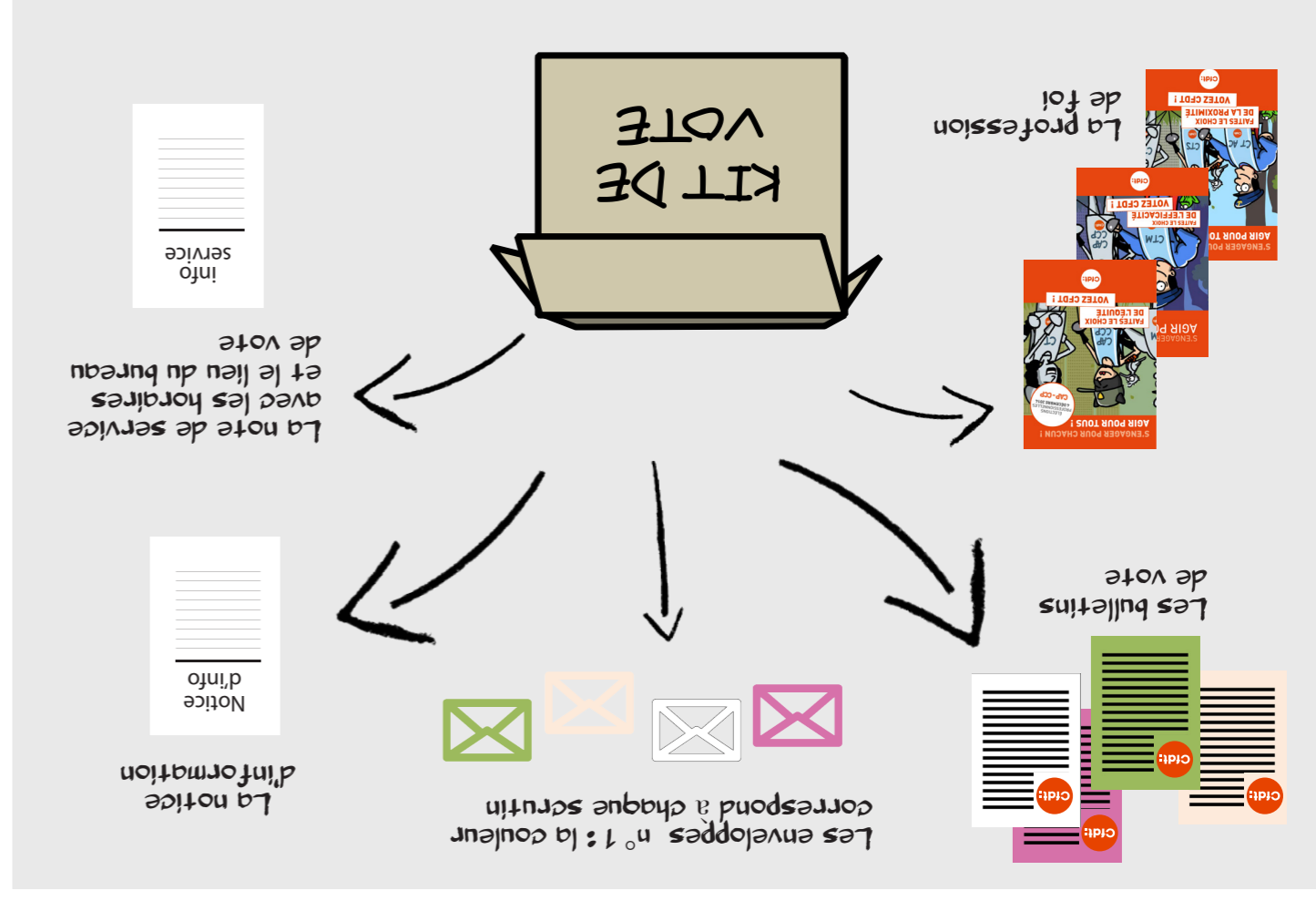
AU FAIT, POUR QUELS SCRUTINS JE VOTE LE 4 DÉCEMBRE ?



*Les couleurs sont celles des différents scrutins

JE VOTE À L'URNE

ÉTAPE 1. La direction m'adresse par courrier le kit de vote

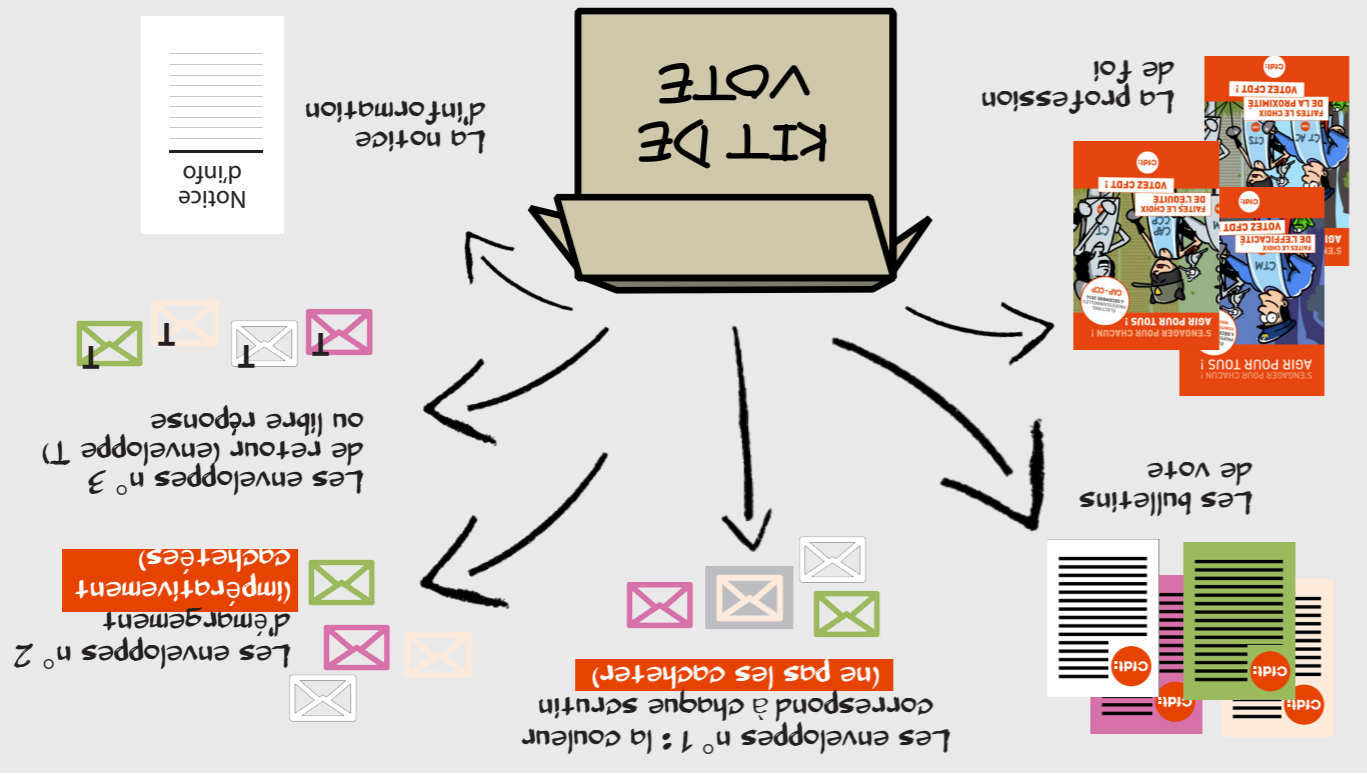


ÉTAPE 2. Le 4 décembre, je n'oublie pas mon kit électoral et je prends le temps d'aller voter !

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE...

... parce que j'appartiens à un corps qui vote par correspondance ou parce que je ne peux me déplacer le 4 décembre.

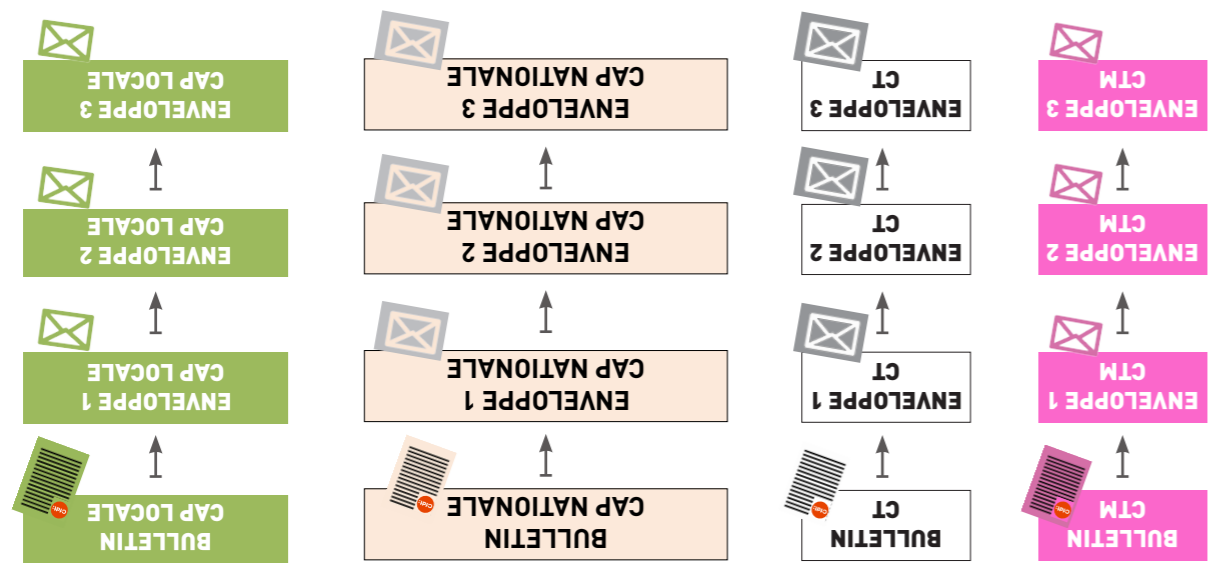
ÉTAPE 1. La direction m'adresse par courrier le kit de vote



ÉTAPE 2. Les poupées russes

Chaque enveloppe N°1 a son enveloppe N°2. Et chaque enveloppe N°2 a son enveloppe N°3 !

EN CLAIR...



IMPORTANT POUR L'ENVELOPPE N°2: IL FAUT IMPÉRATIVEMENT :

- 1-Cacher l'enveloppe
- 2- Indiquer vos nom, prénom et affectation
- 3- Cocher le scrutin correspondant au bulletin de vote introduit dans l'urne
- 4- Signer

SANS CES ÉTAPES, LE VOTE NE SERA PAS COMPABILISÉ